



## **LES ACTES DU COLLOQUE**

# **Accords de Partenariat Economique et Financement des Entreprises en Afrique Centrale**

Brazzaville, Congo, les 4 et 5 décembre 2007

**Colloque : « Accords de Partenariat Economique et Financement des  
Entreprises en Afrique Centrale »**

Brazzaville (République du Congo), 4-5 décembre 2007

Sous la Présidence de  
**M. Anicet G. DOLOGUELE**  
Président de la BDEAC

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Ces textes sont la retranscription des allocutions prononcées les 4 et 5 décembre 2007 lors du Colloque sur les « Accords de Partenariat Economique et Financement des Entreprises en Afrique Centrale » co-organisé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Forum Francophone des Affaires (FFA), la Fondation Internationale Francophone Finance Assurance Banque (FIFFAB) et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

# SOMMAIRE

<b>NOTE DE PRESENTATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ALLOCUTIONS D’OUVERTURE.....</b>	<b>8</b>
M. Anicet G. DOLOGUELE, Président de la Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale ( B.D.E.A.C.).....	9
M. Aristide EBANG ESSONO Conseiller Régional de l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).....	12
M. Jean Martin MBEMBA, Ministre d’Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Reforme de l’Etat, Président du Comité National du FFA.....	15
S.E. Pacifique ISSOIBEKA Ministre de l’Economie, des Finances et du Budget de la République du Congo.....	18
<b>SYNTHESE GENERALE DES TRAVAUX.....</b>	<b>22</b>
<b>FEUILLES DE ROUTE.....</b>	<b>39</b>
1. POUR LE DIALOGUE ENTRE LES OPERATEURS AU NIVEAU NATIONAL.....	40
2. POUR LE DIALOGUE EN VUE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE.....	41
3. POUR LE DIALOGUE ENTRE OPERATEURS EUROPEENS ET CEUX DE L’AFRIQUE CENTRALE...	41
<b>ALLOCUTIONS DE CLOTURE.....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>46</b>

# NOTE DE PRÉSENTATION

## RAPPEL

De 1975 à 2000, l'Union Européenne et les pays ACP entretenaient des relations commerciales privilégiées, rythmées par les préférences commerciales qui font partie intégrante du volet commercial des Accords de Lomé (de 1 à 4). Celles-ci confèrent, dans leur principe, un avantage aux produits des ACP importés par l'Union Européenne par rapport aux produits concurrents en provenance d'autres pays en développement hors ACP.

Les dispositions des accords de Lomé prévoyaient pour la plupart des produits ACP l'entrée en franchise des droits de douane sur le marché unique européen, à l'exception de quelques produits régis par des protocoles particuliers (banane, sucre, rhum, viande bovine).

Depuis la signature de l'Accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (1994), les pays de l'Union Européenne ont amorcé un mouvement de réduction ou de suppression pure et simple de barrières commerciales vis-à-vis de tous les pays, pour se conformer aux règles de cette organisation.

Aussi, dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou, signé le 23 juin 2000, l'Union Européenne et les pays ACP se sont-ils entendus pour maintenir le système préférentiel de Lomé jusqu'en 2007, puis de le remplacer par un nouvel Accord de partenariat économique compatible avec les dispositions de l'OMC.

C'est ainsi que l'Union Européenne et les pays ACP ont engagé en 2000 des pourparlers et des négociations dans le cadre d'un Accord de Partenariat Economique (APE). Les APE entendent s'attaquer aux problèmes rencontrés dans différents domaines liés au commerce en intégrant les préoccupations de développement, stimuler les investissements et les exportations des pays ACP. L'entrée en vigueur desdits Accords est prévue le 1er janvier 2008.

Trois principes fondent les APE : (i) la réciprocité ; (ii) la négociation et signature par régions et, (iii) un traitement particulier pour les PMA.

De par leurs caractères, les APE présentent autant d'opportunités que les acteurs économiques de la CEMAC devraient saisir, mais aussi des défis majeurs qu'ils devraient pouvoir relever.

Au rang des défis, de nombreuses études d'impact, laissent entendre que les conséquences des APE pourraient être dramatiques pour les activités économiques des ACP. Que ce soit en matière agricole ou industrielle avec la concurrence des produits européens, qu'en matière de services ou d'investissement, par la perte de marge de manœuvre des Etats dans ces domaines.

Dans le domaine des services, il est souvent dit qu'en cas de libéralisation, certaines mesures pourraient ainsi empêcher le gouvernement ou le parlement d'un Etat de mettre en place des régulations, réduisant ainsi leur capacité à choisir les fournisseurs de services qu'ils estiment les meilleurs pour leur population. L'Union Européenne étant l'un des plus grands exportateurs et importateurs de services au monde, contrairement aux pays ACP, les bénéfices potentiels tirés d'une telle libéralisation seront donc beaucoup plus importants pour l'UE que pour les pays ACP.

Il est dit aussi qu'en libéralisant des investissements, les APE empêcheraient l'éclosion et la protection des industries naissantes des ACP.

Il est enfin redouté que le libre rapatriement des bénéfices, prévu par les APE nuise à la stabilité de la monnaie et donc l'économie des pays ACP.

Toutes ces questions méritent d'être clarifiées.

C'est dans ce domaine que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Forum Francophone des Affaires (FFA), la Fondation Internationale Francophone Finance Assurance Banque (FIFAB) et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ont co-organisé un Colloque de sensibilisation sur les enjeux des APE, les 4 et 5 décembre 2007 à Brazzaville, République du Congo, au siège de la BDEAC.

Le Colloque de Brazzaville a fait suite au Forum sur « La Diversification et la Promotion de l'Investissement non pétrolier en vue d'une Croissance forte et durable dans la CEMAC » organisé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) du 1<sup>er</sup> au 03 octobre 2007 à Libreville (République du Gabon).

Cet important Forum avait abouti à la formulation de douze recommandations portant sur le Renforcement du cadre macroéconomique, la consolidation de la compétitivité extérieure, le renforcement de l'intégration et le développement des infrastructures de base ; l'amélioration de la formation, recherche et innovation ; le renforcement de la gouvernance et du climat des affaires ; la mobilisation des ressources financières pour le développement.

Il était donc important, à la suite de celui-ci, que les mêmes participants se retrouvent pour se prononcer sur les Accords de Partenariat Economique dont les objectifs visent entre autres à renforcer les initiatives d'intégration régionale déjà existantes dans les pays ACP, à réduire les coûts de production et de transaction, à améliorer la compétitivité des pays ACP et, surtout à permettre d'attirer plus d'investissements dans les pays ACP, toutes les préoccupations qui ont justifié l'organisation du Forum de Libreville.

## **OBJECTIFS**

Le dialogue entre les opérateurs des secteurs bancaire et financier devant être approfondi, les objectifs spécifiques poursuivis visaient à :

- sensibiliser les représentants des groupements économiques sur les risques et opportunités des APE ;
- élargir et démocratiser les débats sur les APE afin de susciter des propositions d'actions ;
- renforcer le dialogue constructif entre les décideurs politiques nationaux et régionaux et les acteurs économiques ;
- définir les partenariats d'affaires entre les porteurs d'affaires intra régionaux ou interrégionaux d'une part et entre ceux-ci avec leurs homologues européens ;
- proposer une feuille de route harmonisée pour approfondir le dialogue fructueux entre les différentes parties prenantes.

# ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**M. Anicet G. DOLOGUELE,**  
Président de la Banque de Développement des Etats  
de l’Afrique Centrale ( B.D.E.A.C.)

---

Excellence Monsieur le Ministre de l’Economie, des Finances et du Budget,  
représentant le Premier Ministre du Congo,

Monsieur le Président du Forum Francophone des Affaires au Congo,

Monsieur le Vice-Gouverneur,

Messieurs les Présidents des Organisations sous-régionales,

Messieurs les Directeurs Généraux des Banques et Institutions financières,

Honorables Invités,

Distingués participants au Colloque,

Mesdames, Messieurs,

C’est pour moi un grand honneur et un réel plaisir d’accueillir dans cet immeuble du Siège de la BDEAC, le Représentant du Premier Ministre du Congo, Son Excellence Pacifique ISSOIBEKA, Ministre de l’Economie, des Finances et du Budget, qui nous fait l’honneur de présider la cérémonie d’ouverture de ce Colloque portant sur l’important thème des « Accords de Partenariat Economique (APE) et le Financement des Entreprises en Afrique Centrale ».

A nos illustres invités, Hauts Responsables de la scène économique et financière de notre Sous-région, j’adresse mes chaleureux souhaits de bienvenue à Brazzaville, et singulièrement au Siège de votre Banque sous-régionale de Développement.

A l’image des APE, ce Colloque est déjà en lui-même la manifestation d’une réelle coopération internationale à laquelle la BDEAC reste très attachée, comme en témoigne la co-organisation de cet événement avec :

- le Forum Francophone des Affaires (FFA),
- l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et
- la Fondation Internationale Francophone Finance Assurance Banque (FIFFAB).

A tous ces partenaires, j'adresse mes sincères remerciements, en particulier à Monsieur Steve GENTILI, Président du FFA, qui a pris l'initiative de ce Colloque et n'a ménagé aucun effort à nos côtés dans son organisation.

A tous les participants, je dis merci d'avoir accepté notre invitation. Je souhaite que cette rencontre soit riche en échanges fructueux eu égard au profil et l'expertise des différents participants.

Excellence Monsieur le Ministre,

Distingués participants,

Au cours de ces deux jours, le Colloque se penchera et débattrà sur le thème principal relatif aux « Accords de Partenariat Economique et Financement des Entreprises en Afrique Centrale », un sujet comme vous le constatez, de grande actualité et qui est de la plus haute importance pour l'avenir proche de notre Région.

En effet, dans le cadre de l'Accord de Cotonou, l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) s'étaient engagés à conclure des négociations devant aboutir à la signature des APE au plus tard le 31 décembre 2007.

Les APE sont basés sur quatre principes fondamentaux : le partenariat, l'intégration régionale, le développement et le respect des règles de l'OMC.

Notre Colloque se tient à quelques jours de cette date butoir qui ne peut laisser indifférent aucun des Décideurs économiques que vous êtes, d'autant que les APE proposés couvrent un grand nombre de domaines allant bien au-delà des seules questions commerciales pour toucher les aspects comme la promotion des investissements, le financement des entreprises, pour ne citer que ceux-là, qui retiendront particulièrement notre attention.

En effet, si nos pays ne doivent à terme plus être tributaires des préférences commerciales et des échanges de produits de base, l'une des ambitions des APE est de fonder des nouvelles relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique non plus sur la dépendance, mais sur la diversification et la croissance économique.

Au final, c'est la question fondamentale du développement de notre Région qui est posée à travers la conclusion attendue de l'APE en cours de négociation.

Nous devons accroître la confiance et les débouchés des entreprises locales, attirer de nouveaux investissements et mettre en place un marché sous-régional solide, mieux armé pour écouler nos produits sur le marché mondial.

De ce fait, le rendez-vous d'aujourd'hui devrait permettre l'émergence de réflexions sur la nécessaire cohérence qui devrait exister entre les APE et les exigences de développement de la Région.

Sans vouloir anticiper sur les débats, on peut s'attendre à ce que cette rencontre, en même temps qu'elle doit fournir un éclairage suffisant sur la situation de l'Afrique Centrale dans les négociations, devrait aussi et surtout préparer le terrain à une stratégie de financement du secteur privé, pour favoriser l'émergence d'une industrie forte et concurrentielle en Afrique Centrale.

Ces questions avaient déjà été abordées lors du Colloque organisé en novembre 2007 à Libreville par la BEAC sur la diversification des économies de l'Afrique Centrale. Le Colloque de Brazzaville s'inscrit donc comme la poursuite de la réflexion collective au niveau des acteurs clés de la Sous-région que sont la Banque Centrale, la BDEAC, la COBAC, la Commission de la CEMAC, les Banques commerciales, les Patronats et le secteur financier, bourses de valeurs mobilières et régulateurs.

La philosophie des APE étant essentiellement basée sur l'intégration régionale, la Sous-région attendra beaucoup des conclusions, propositions, ou choix stratégiques qui ressortiront des différents échanges de point de vue.

Messieurs les Ministres,

Distingués participants,

Dans quelques jours s'ouvrira à Lisbonne le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Europe et d'Afrique.

Des décisions importantes seront prises sur le contenu des APE et le calendrier de leur signature.

Je souhaite que ce Colloque contribue de manière significative à la progression de la réflexion sur la mise en œuvre du prochain Accord de Partenariat Economique UE – Afrique Centrale, pour qu'il tienne ses promesses de développement dans notre Zone.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**M. Aristide EBANG ESSONO**  
Conseiller Régional de l'Organisation Internationale  
de la Francophonie (OIF)

---

Allocution du Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) au colloque sur les «Accords de Partenariat Economique et Financement des entreprises en Afrique Centrale», 4 - 5 décembre 2007, Brazzaville, Congo.

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget Représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo ;

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, Représentant le Forum Francophone des Affaires ;

Monsieur le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale ;

Distingués invités en vos qualités, rangs et grades,

Mesdames, Messieurs

Qu'il me soit permis au nom du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Son Excellence, le Président Abdou DIOUF, d'adresser les sincères remerciements de l'OIF aux autorités de la République du Congo, au premier rang desquelles se situe, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, pour avoir accepté d'abriter cet important colloque sur les Accords de Partenariat Economique et le Financement des Entreprises en Afrique Centrale, dans un contexte profondément marqué par des incertitudes sur les lendemains heureux du partenariat Afrique Centrale et la Communauté Européenne.

A ces remerciements, je ne manquerai pas d'associer les différents partenaires de cet événement notamment la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), le Forum Francophone des Affaires (FFA) et la Fondation Internationale Francophone Finance et Banque (FIFFB) lesquelles avec l'OIF inscrivent ainsi dans la durée, la mutualisation des efforts, tendant à offrir à la Communauté des affaires de la sous région, un espace de discussion appropriée sur les enjeux de l'APE.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

L'on n'évoquera jamais assez de l'importance de ces assises qui pour l'OIF représente une occasion providentielle, pour faire la démonstration de notre ambition, consistant à inscrire dans les réalités, la Francophonie économique.

En effet, depuis ses origines et jusqu'à un passé récent, l'action de la Francophonie se situait essentiellement sur le terrain de la promotion et le renforcement de l'usage de la langue française comme moyen d'accès à la modernité, comme outil de communication, de réflexion et de création indispensable à la problématique de l'échange dans la civilisation de l'universel.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Vous parvenez aisément à la compréhension de l'intime conviction qui animait Hamani DIORI, Léopold Sédar SENGHOR et Habib BOURQUIBA lesquels ont vu dans cet outil qu'est la langue française, un prodigieux instrument de transmission des cultures, des formes de pensées et d'un rapport au monde singulier ; cela dans un contexte particularisé par l'incompréhension, la méconnaissance, l'ignorance voire la négation d'un monde culturel en quête de contribution singulière à la civilisation de l'universel.

La Francophonie économique se veut être, dans un monde globalisé et mondialisé, un monde de conjuguer au pluriel l'activité économique qui doit désormais combiner la croissance économique à une répartition équitable des ressources et une gestion soucieuse de l'environnement.

Cette démarche consiste à mettre au cœur de la mondialisation, le développement durable et la solidarité, principe fondamental de la communauté francophone qui réunit des pays allant des plus riches aux plus pauvres de la planète.

La contribution de l'économie à l'édification des nations africaines sur la base d'un partage équitable et solidaire des ressources passe inéluctablement par leur renforcement des capacités dans l'échange international.

A cette dynamique, l'implication de OIF se fait au moyen d'un partenariat salubre avec le Commonwealth et l'Union Européenne, se traduisant sur le terrain par le déploiement du projet «renforcement des capacités des pays ACP en formulation, négociation et mise en œuvre des politiques commerciales».

Ainsi la Francophonie offre, entre autres, des formation et des expertises, pour appuyer les Etats ACP dans les négociations commerciales internationales, en vue de leur adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la participation aux négociations de cycle de Doha ou la conclusion des Accords de Partenariat Economique des pays ACP et l'Union Européenne.

S'agissant du processus de négociation des APE, l'OIF a mobilisé une plate forme d'experts en politique commerciale qui assistent quotidiennement, tant au niveau national que régional, les pays de la configuration Afrique centrale et la CEMAC.

Nous envisageons, tel qu'il ressort de notre réunion de concertation de Nouakchott, du 19 au 23 novembre 2007, l'accentuation de cet effort d'accompagnement des pays et de l'Organisation d'Intégration Régionale au-delà de la signature des APE. Car nous estimons que le besoin d'appui des pays ira crescendo avec le défi de la mise en œuvre des APE.

C'est sur cette offre de service que je désire mettre un terme à mon propos en réitérant notre foi en la francophonie économique ayant pour fondement le partage équitable des ressources, la solidarité et le développement durable dans un monde globalisé et mondialisé.

Je vous remercie.

**M. Jean Martin MBEMBA,**  
Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Etat,  
Président du Comité National du FFA

---

Monsieur Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget Représentant le Premier Ministre, Chargé de la coordination de l'action gouvernement et des privatisations,

Monsieur le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale ;

Monsieur le Conseiller du Bureau Régional de l'Organisation Internationale de la Francophonie,

Distingués invités, Mesdames, Messieurs

Le Forum Francophone des Affaires (FFA) est heureux de co-organiser présentement et en ces lieux, avec la Fondation Nationale Francophone Finance Assurance Banque (FIFAB), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Colloque de ce jour, sous le thème : *«Accords de Partenariat Economique et Financement des Entreprises en Afrique Centrale»*

Comme vous le savez, notre rencontre fait suite au Forum organisé en octobre dernier à Libreville, sur «la diversification et la promotion de l'investissement non pétrolier en vue d'une croissance forte et durable dans la CEMAC».

Les orientations majeures, particulièrement les douze recommandations sanctionnant les travaux de ce Forum, forment sans nul doute, l'armature sur laquelle s'appuient les dirigeants et acteurs de la zone CEMAC, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur les Accords de Partenariat Economique ACP/UE – dont les deux piliers sont le commerce et l'aide au développement.

Mesdames et Messieurs,

L'entrée en vigueur des APE est arrêtée normalement au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et logiquement, à cette date, s'appliqueront les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), celles qui s'expliquent, dans les rapports entre Etats membres, en terme de suppression de régimes préférentiels – règles qui consacrent une libéralisation généralisée.

Dans l'état actuel du niveau des échanges interétatiques, les APE offrent-ils les garanties suffisantes - et à quelles conditions - pour assurer le développement durable, contribuer à la paix et promouvoir un environnement socio-économique stable ?

C'est à ces questions que nous devons réfléchir et notre Colloque va apporter un éclairage utile à l'appropriation de ce concept qui devrait désormais régir la coopération ACP/UE.

Mesdames, Messieurs,

Les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) qui disposent depuis 1964, avec la Convention de Yaoundé, d'un espace de coopération avec l'Union européenne, lequel a été renforcé par les quatre conventions de Lomé ont, face aux profonds bouleversements sociaux internes, ressenti la nécessité d'adapter ces différentes conventions à une triple dimension politique, commerciale et de développement.

Ces pays, dont les économies sont en cours de réforme ne peuvent assurer cette transformation qu'en se fondant sur des partenariats internationaux plus poussés, spécifiques, à partir des cadres régionaux ou mondiaux qui sont des leviers de cette réforme. L'inégalité de développement dont ils pâtissent, peut mettre en péril la démocratie et peut générer certaines dérives.

C'est la raison pour laquelle est intervenu en juin 2000 l'Accord de Cotonou. Accord de partenariat global en matière d'aide et de commerce. La pierre angulaire de cet Accord était l'accès préférentiel des ACP au marché européen ; cependant, force est de constater que la part des ACP dans les importations de l'Union Européenne va décroissante nonobstant cet Accord, tandis qu'ils demeurent fortement dépendants des exportations.

C'est pourquoi, pour renforcer l'intégration dans les marchés, doper la croissance et réduire sensiblement la pauvreté, il a été convenu de mettre en place de nouveaux arrangements commerciaux baptisés «Accords de Partenariat Economique» APE qui marquent une nouvelle étape dans les relations ACP-UE.

Mesdames, Messieurs,

Le Forum Francophone des Affaires (FFA), organisation économique internationale, qui regroupe des acteurs économiques et juridiques de plus de soixante (60) pays répartis sur l'ensemble des continents, a pour entre autres ambitions, de faire de l'entreprise un vecteur du développement à travers des réseaux professionnels hautement qualifiés. Son activité intègre donc la politique dans la perspective de stratégies globales de coopération internationale ou régionale, en vue de faciliter les échanges entre entreprises et renforcer la place du secteur privé dans l'économie du pays.

C'est ainsi que le FFA développe des partenariats fructueux avec les Institutions financières telles les banques régionales de développement ainsi que bien d'autres organisations.

Le FFA ne pouvait donc pas, alors que les accords ACP/UE sont revisités au moyen d'un cadre nouveau dit APE, dont l'impact sur l'entreprise en tant qu'unité essentielle du volet commercial n'est pas à démontrer, le FFA disais-je, ne pouvait pas se tenir en marge de ce bouleversement majeur dans les rapports ACP-UE en raison de la mise en harmonie de l'Accord avec les règles de l'OMC.

Il faut souligner que, pour certains pays africains, particulièrement ceux de la zone CEMAC, ce nouvel horizon APE va coexister avec le Traité dit «OHADA» (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique), formalisé le 17 octobre 1993 à Port Louis (Ile Maurice), qui a déjà donné lieu à l'adoption de plusieurs lois, appelées actes uniformes régissant le monde des affaires pour garantir la sécurité des transactions commerciales dans la zone OHADA.

Les Etats parties de cette Institution ont compris que la mise en place d'un environnement juridique, judiciaire et arbitral uniformisé est en effet le préalable indispensable à l'intégration économique, ce qui a permis aux pays concernés du continent africain de mieux s'arrimer au processus engagé par ses partenaires.

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs

La présente rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des études préparatoires visant à atteindre, grâce à une compréhension commune et partagée de l'ensemble des acteurs, une coopération harmonieuse, un marché commun des pays ACP, relié à l'Union Européenne et ce, pour un monde véritablement globalisé.

Dans cette perspective, vous pouvez compter sur l'accompagnement multiforme du FFA.

Je vous remercie.

**S.E. Pacifique ISSOIBEKA**  
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget  
République du Congo

---

Je suis profondément honoré de présider dans ce haut lieu du développement, le siège de la BDEAC, la cérémonie d'ouverture du Colloque sur les « Accords de Partenariat Economique (APE) et le Financement des Entreprises en Afrique Centrale ».

Je suis également heureux du choix que vous avez retenu sur Brazzaville, capitale de la République du Congo, lieu historique, pour nourrir votre réflexion sur un thème dont l'importance a été déjà suffisamment mise en évidence par mes prédécesseurs dans leurs interventions respectives.

Il s'agit d'un thème d'actualité, un thème dicté par la nécessité, un thème dicté par l'urgence au niveau de nos Etats respectifs, pour permettre à l'Afrique de sortir de ce qui est considéré comme une fatalité, mais qui est en réalité une situation que nous pouvons éradiquer. Je veux parler de la pauvreté.

Je voudrais donc vous exprimer, à tous, mes sincères remerciements et exprimer aussi ma satisfaction pour cette initiative salutaire de la BDEAC, notre Institution communautaire de Financement du Développement de la Sous-région CEMAC, qui a eu l'inspiration nécessaire et la sagesse voulue afin que cette réunion se tienne ici à Brazzaville.

Votre présence et votre participation active à ce colloque prouvent à suffisance l'intérêt que vous attachez au développement de cette Sous-région, en général, et en particulier, à la mise en place prochaine de nouveaux instruments appelés à régir les relations commerciales et de développement, d'une part entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dont l'Afrique Centrale, et l'Union Européenne d'autre part.

Mesdames, Messieurs,

Avant de traduire devant vous l'objet de ce Colloque, je voudrais me féliciter de l'heureuse initiative de notre Institution Communautaire de Développement, présidée par Monsieur Anicet Georges DOLOGUELE, qui nous offre donc l'occasion de nous pencher sérieusement sur un sujet qui focalise nos préoccupations et qui est également un thème d'actualité, quand on regarde à travers le monde la nécessité qu'il y a de sortir du sous-développement et d'aller vers le développement et la croissance.

La croissance, c'est l'objectif, je crois, que se donne chaque Etat qui voudrait surmonter le sous-développement.

Je voudrais aussi remercier tous les partenaires au développement de l'Afrique Centrale présents dans cette salle, particulièrement l'Union Européenne, le Forum Francophone des Affaires, anciennes et proches relations de mon pays le Congo, et aussi partenaires de la BDEAC dans la réalisation et le financement du présent Colloque.

Chers participants,

Votre présence ici à Brazzaville a été rendue possible grâce à la volonté d'un homme dont les choix ont toujours été les meilleurs quand on en a besoin. Je rappelle ici que le Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO, après sa victoire le 5 juin 1997, n'a pas hésité de solliciter de ses pairs de l'Afrique Centrale des initiatives pour ramener la BDEAC, qui entre-temps s'est délocalisée, sur son site historique.

Lorsque le Président de la RCA donnera l'accord pour qu'un des fils digne de l'Afrique vienne reprendre le chantier de la BDEAC, afin d'arriver à une Institution rénovée et répondant aux attentes, nous disons merci à tous ceux qui ont travaillé pour cela.

Merci à tous ceux qui ont participé à la réforme de la BDEAC qui a permis aujourd'hui au Président Anicet Georges DOLOGUELE de dire : la BDEAC n'est plus le moribond d'hier, c'est une Institution qui, aujourd'hui, peut donner des gages de réussite.

Je vous en félicite.

Au même moment où nous sommes ici, l'Union Européenne et les pays ACP sont en négociation pour conclure des Accords de Partenariat Economique (APE) qui vont les lier afin de donner un élan supplémentaire à leurs projets communs de commerce et de développement, dans le nouveau contexte économique mondial marqué par la globalisation et son corollaire, la concurrence pas toujours loyale.

La nouvelle Stratégie conjointe ente l'Union Européenne – Afrique, devrait être adoptée au cours du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE et d'Afrique qui aura lieu dans quelques jours à Lisbonne (Portugal) les 8 et 9 décembre 2007. C'est véritablement un rendez-vous entre l'Union Européenne et l'Afrique Centrale. L'ordre du jour de ce Sommet prend en compte les questions d'énergie, de changement climatique, de gouvernance démocratique, mais aussi d'urgences du développement de l'Afrique y compris le financement notamment de l'agriculture et la sécurité alimentaire.

C'est dire tout l'intérêt que revêt ce Colloque qui se veut une passerelle, un lieu de réflexion, d'information, de sensibilisation et de conscientisation sur, notamment la teneur et surtout les multitudes conséquences qui découleraient de ce partenariat.

L'on se rappelle que les APE entre l'Union Européenne et les ACP remontent à 1975, avec la convention de Lomé qui était un accord de coopération commerciale signé entre la CEE et 46 pays ACP, et renouvelé successivement en 1979 avec 57 pays, en 1984 avec 66 pays, puis en 1990 avec 70 pays. Cela prouve à suffisance que le chemin parcouru est déjà élogieux. Mais malgré tout, les problèmes à régler demeurent. Donc la lutte continue !

En 2000, la convention de Lomé a été remplacée par l'accord de Cotonou qui va expirer le 31 décembre prochain pour laisser place aux nouveaux accords APE en cours de négociation. Négociation difficile, mais négociation stimulante ; puisque les deux partenaires ont discuté et pris l'engagement de réussir. Et j'en suis sûr qu'ils y arriveront, car ils travaillent pour des milliers et des milliers des populations qui en attendent beaucoup.

Que peut et surtout que doit apporter ce nouvel APE à l'Afrique Centrale, singulièrement sous l'angle du développement et de la réduction de la pauvreté ?

Comment se préparer à affronter les retombées de l'APE ? En particulier comment le secteur privé pourrait-il faire à cette nouvelle donne au regard des difficultés de l'accès aux financements ?

C'est là quelques interrogations majeures que je vous propose pour nourrir le moment venu les débats.

Distingués participants,

Le programme des travaux du Colloque qui m'a été communiqué est plutôt chargé.

Aussi, je ne voudrais pas abuser de votre temps précieux en continuant à épiloguer sur des matières que pourtant vous maîtrisez mieux que moi.

Je vous invite à mettre en convergence vos énergies afin d'apporter une contribution à la fois abondante et de qualité à la réflexion qui sera ainsi engagée.

Vous ne vous êtes pas trompés en venant à Brazzaville. Parce que Brazzaville vous offrira non seulement l'inspiration de vos travaux, mais vous offrira aussi la possibilité de visiter cette ville qui, il y a encore des années, il ne faisait pas bon d'y vivre. Aujourd'hui, la volonté des autorités congolaises en général et du Président de la République en particulier, m'amène à dire que Brazzaville est aujourd'hui là où il convient de vivre.

Sans donc plus tarder, je souhaite pleins succès à vos travaux et déclare ouvert, le Colloque sur les Accords de Partenariat Economique et le Financement des Entreprises en Afrique Centrale.

Je vous remercie.

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

## **I. PROGRAMME DES TRAVAUX**

Les travaux se sont articulés sur onze (11) communications structurées autour de cinq (5) Sessions, à savoir :

1. Accords de partenariat économique : état d'avancement en Afrique Centrale ;
2. Instruments de Coopération de l'Accord de Cotonou et Financement du Partenariat APE ;
3. Contraintes de Financement de l'Intégration Régionale ;
4. Expérience et Besoins de Financement des PME en Afrique Centrale
5. Feuille de route pour le Renforcement du Dialogue entre les Opérateurs Financiers

## **II. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

**Première Session :**                    **Accords de Partenariat Economique :**  
**Etat d'Avancement en Afrique Centrale**

*Président de Session : M. Aristide EBANG ESSONO, Conseiller Régional OIF*

En l'an 2000, l'Accord de Cotonou mettait un terme aux accords successifs de Lomé, qui réglaient depuis 1975 la relation entre l'Union Européenne et les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Cet accord novateur, dont l'objectif est « la réduction et à terme l'éradication de la pauvreté ; le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale », prévoyait des changements radicaux au niveau des relations commerciales entre les deux parties.

En effet, la non réciprocité, qui sous les Accords de Lomé garantissait pour la plupart aux produits ACP un libre accès au marché européen sans ouverture en retour, est jugée en contradiction avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'Accord de Cotonou entendait donc mettre en place un nouveau régime commercial entre les deux parties qui soit « en conformité avec les dispositions de l'accord instituant l'OMC », qui soit « introduit progressivement » et se fonde « sur les initiatives régionales des Etats ACP », ainsi que sur « un partenariat véritable, stratégique et renforcé » : les Accords de Partenariat Economiques (APE).

En attendant la mise en place de ces accords, les membres de l'OMC avaient consenti aux deux parties une exception aux règles existantes. Cette dérogation devrait expirer le 31 décembre 2007. Jusqu'à cette date, les APE, ou toute disposition alternative, devront être signés ; sans quoi les pays ACP Non-PMA perdront une partie de leurs préférences commerciales actuelles.

La Commission Européenne entendait ainsi mettre en place six APE avec six régions ACP qui sont supposés accélérer les initiatives d'intégration régionales existantes. Ces APE incluent l'obligation de réciprocité, donc l'ouverture des marchés ACP aux produits européens, après un délai maximal de 10 à 12 ans. Or, considérant le niveau de développement économique actuel des pays ACP, et singulièrement de notre Sous-région de la CEMAC, la question se pose si une telle ouverture est en conformité avec nos besoins économiques.

Pendant que la date butoir approche, la pression sur nos gouvernements augmente, lesquels se montrent de plus en plus réticents à poursuivre l'approche de la Commission. On se demande encore comment les APE pourraient contribuer au développement de nos Etats.

Cette préoccupation est également présente dans certains milieux européens qui s'opposent à la signature de ces APE.

À l'heure où une évaluation intégrale des négociations s'amorce, il est donc grand temps pour la Sous-région, et surtout pour les acteurs économiques du secteur privé, de débattre des enjeux de ces APE qui affecteront directement la vie quotidienne de plus de 35 millions de personnes dans la CEMAC.

### **De l'Accord de Cotonou aux APE : la Place du Secteur Privé**

*(M. Jean OKOYO, Directeur Général du Commerce, Congo)*

Après plus de 25 ans de relations commerciales bilatérales avec l'Europe, les pays ACP n'exportent toujours que quelques produits de base qui affichent, pour la plupart, des prix plus bas qu'il y a 25 ans. On assiste à une baisse de part de marché des ACP sur le marché de l'UE, passant de 8% à 3%. C'est dire que l'Accord de Cotonou n'a pas favorisé la diversification, la compétitivité et la croissance.

Les APE visent par conséquent à mettre en place un nouveau régime commercial entre l'UE et les ACP qui soit non seulement en conformité avec les dispositions de l'accord instituant l'OMC, mais également qui contribuent à la mise en place de marchés régionaux et à la diversification des économies dans les régions ACP tout en préservant aux pays non-PMA leurs préférences commerciales actuelles.

En incluant l'obligation de réciprocité, et donc de l'ouverture des marchés des ACP aux produits européens et vis vers ça, les APE devraient permettre des échanges accrus, équilibrés et durables entre les deux parties.

La place du secteur privé dans la négociation de l'APE en Afrique Centrale vise à donner à celui-ci la possibilité de participer au débat, non seulement dans l'élaboration des stratégies, mais également en tant qu'acteur des changements majeurs qui auront cours dans les relations entre l'UE et les ACP.

Dans les négociations qui se déroulent entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique centrale (les six pays de la CEMAC plus le Sao Tomé et Príncipe et la RDC) le secteur privé est présent dans les Comités nationaux de négociation (chambres consulaires, patronats et consultants privés) ainsi que dans le Comité régional de négociation (par exemple l'UNIPACE).

### **Objectifs, Enjeux et Perspectives de Négociations des APE en Afrique Centrale**

*(M. Pascal YOUBI-LAGHA, Président des Groupes Techniques de Négociations APE, Commission de la CEMAC)*

La configuration des négociations des APE en Afrique centrale comprend les six pays de la CEMAC auxquels viennent s'ajouter le Sao Tomé et Príncipe et la République Démocratique du Congo. Ces négociations se font dans le cadre d'une feuille de route signée en 2004 ; laquelle constitue le document central de négociations techniques et même politiques.

Trois principaux objectifs spécifiques guident les négociations en Afrique centrale à savoir :

- renforcer les capacités de production et d'exportation ;
- faciliter les échanges ;
- mettre en place d'une union douanière fonctionnelle ;
- améliorer le climat des affaires et de la compétitivité des économies ;
- mettre en place les financements spécifiques en lien avec les objectifs précités notamment le financement ;
- renforcer les capacités publiques (recettes publiques).

Les enjeux de ces négociations sont multiples. L'une des principales ambitions est la création de marchés régionaux intégrés permettant d'attirer les investissements étrangers.

En effet, les pays ACP ont des économies trop petites pour faire cavalier seul et la plupart commercent davantage avec l'Europe qu'ils ne le font avec leurs voisins. L'intégration régionale est donc susceptible de stimuler le commerce local et de créer des marchés plus vastes pour attirer les échanges et les investissements.

Du côté de l'Union européenne, les APE marquent un retour à la légalité par la suppression des préférences non réciproques, le respect de principe de non discrimination. Elle lui permettra également d'accroître les flux d'exportation vers l'Afrique centrale.

### **Etat d'avancement des négociations des APE**

*(M. Juliette ENGOU, Sous-Directrice du Commerce à la Commission de la CEMAC)*

Les deux parties avaient convenu de négocier l'Accord de Partenariat en trois phases.

- la première phase qui a duré de Décembre 2004 à Novembre 2005, a porté sur l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

- La deuxième phase, initialement prévue entre Décembre 2005 et Décembre 2006, n'a pas pu avoir lieu au cours de cette période, en raison de fortes divergences sur l'inclusion de la dimension développement dans l'Accord. Ainsi, les négociations de cette phase se sont effectivement déroulées de Février à Juillet 2007.
- La troisième phase, portant sur les questions d'accès aux marchés, les services et investissements, les textes et autres questions d'ordre juridique, a commencé en Février 2007, en parallèle avec les négociations de la deuxième phase, en vue de rattraper le temps perdu en 2006.

Au lendemain de la 3<sup>ème</sup> session du Comité ministériel commercial conjoint élargi du 29 Octobre 2007, les deux parties ont envisagé des perspectives différentes pour la suite du processus ; aboutissant ainsi à une impasse au niveau technique.

Les divergences qui sont entre les deux parties sont liées tant aux questions de l'accès au marché, qu'à celles de commerce des services.

Concernant les questions liées à l'accès au marché, il est établi que l'Afrique centrale demande une durée de 25 ans pour en arriver au démantèlement tarifaire alors que la commission européenne propose 15 ans. De même, l'Afrique centrale demande une période préparatoire de 7 ans alors que la Commission européenne penche pour 2 ans.

Par rapport à la question du commerce des services, l'Afrique centrale suggère de se limiter aux engagements pris à l'OMC tandis que pour la Commission Européenne, il faut nécessairement consolider les engagements pris à l'OMC sur 40% à 50% des sous secteurs.

Ces divergences ont fait que la conclusion des négociations et la signature de l'APE ne peuvent être obtenues d'autant plus que l'on note l'existence de deux projets d'accords diamétralement opposés.

La Commission Européenne suggère de poursuivre les travaux avec des équipes restreintes en vue d'une signature d'un APE allégé. L'Afrique centrale fait par contre le constat que les conditions ne sont pas réunies pour conclure les négociations à la date du 31 décembre 2007.

Prenant acte de ce que le volume de travail restant à accomplir n'a pas permis de conclure un APE qui prenne en compte les préoccupations légitimes de développement durable, et de lutte contre la pauvreté en Afrique centrale, celle-ci convient de la poursuite des négociations en vue d'aboutir dans le meilleurs délais, à la conclusion d'un accord juste et équilibré.

Dans cette perspective, le Comité régional des négociations de l'Afrique centrale a élaboré un projet de chronogramme reprenant l'ensemble des activités à mener en interne et conjointement d'ici à la fin prévisible des négociations.

**Deuxième Session : Instruments de Coopération de l'Accord de Cotonou et Financement du Partenariat APE**

*Président de la Session : M. Samuel OBAM MBOM, Vice Président de la BDEAC*

La politique de coopération entre l'Union Européenne et les Etats ACP, à partir de l'Accord de Cotonou, vise à encourager un développement durable qui favorise l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement et l'intégration de ces derniers dans l'économie mondiale.

Dans le cadre des instruments de cette coopération, l'Office de coopération EuropeAid a été créé le 1er janvier 2001. Il est chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des instruments d'aide extérieure de la Commission, financés à partir du budget communautaire et du Fonds Européen de Développement, à l'exception des instruments de pré-adhésion, de l'aide humanitaire gérée par l'Office d'aide humanitaire ECHO et de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Le Fonds Européen de Développement (FED) bénéficie, lui, aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et PTOM (Pays et territoires d'outre-mer). Il fait l'objet d'un financement spécifique assuré par des contributions des Etats membres (hors budget). Il est d'un montant de 3,7 milliards d'euros par an à partir de 2008. Le 10ème FED est financé à hauteur de 22,7 milliards d'euros sur la période 2008-2013.

En 2006, de nouveaux instruments ont été finalisés, dans le cadre de la révision des politiques de développement. L'instrument de coopération au développement (ICD), créé par le règlement du 18 décembre 2006 est entré en vigueur le 1er janvier 2007.

Il remplace l'éventail d'instruments géographiques et thématiques créés dans le but d'améliorer l'aide au développement, mais les pays ACP et les PTOM sont exclus du champ géographique de l'ICD. Il est doté de 16,897 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Son objectif est "l'éradication de la pauvreté dans le cadre du développement durable, y compris les efforts visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)" (art.2). Le règlement insiste notamment sur le soutien à la démocratie et aux droits de l'homme, le développement durable et la préservation de l'environnement, l'insertion des pays partenaires dans l'économie mondiale, le renforcement des liens entre la Communauté et ces pays.

La Communauté européenne a aussi établi en 2001 un cadre pour l'association des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Les principaux domaines de coopération concernent la réduction, la prévention et, à terme, l'éradication de la pauvreté; le développement durable ; l'intégration progressive des PTOM dans l'économie régionale et mondiale.

Malgré la multitude de ses instruments, la Convention de Lomé est perçue comme un outil très complexe souffrant d'une multiplicité d'objectifs d'instruments et de procédures.

Elle s'est souvent traduite par les délais trop longs, une bureaucratisation abusive, une application restreinte et les impacts douteux sur le développement durable.

La problématique de changement du cadre de coopération entre l'Union Européenne et les ACP, appelle par conséquent à revoir profondément le contenu des instruments afin qu'ils répondent plus efficacement aux enjeux de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

### **Instruments de la facilitation de la coopération**

*(M. Vincent DURRUTY, Responsable Finances et Commerce et M. Arnaud BORCHAR, Chargé des Affaires, Délégation de la Commission Européenne au Congo)*

Les instruments de Coopération Union Européenne ACP existants, sont définis dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Ils comportent deux volets : (i) les instruments accessibles aux pays et, (ii) ceux qui sont accessibles aux régions.

Ces instruments couvrent également deux volets structurels : le Commerce et l'Appui au secteur privé.

Dans le domaine du Commerce, on peut citer :

- le TRADCOM qui vise à la formation en négociation internationale ;
- la Facilité APE ;
- la Facilité OMC ;
- l'Appui à la définition des indicateurs de suivi.
- 

Ces instruments sont complétés des instruments dédiés à l'aide au Commerce, à savoir :

- la Politique commerciale et réglementation ;
- le Développement des capacités productives ;
- les Infrastructures à caractère commercial ;
- l'Ajustement lié au commerce.

Dans le domaine du secteur privé, on note :

- la Facilité des investissements (BIZCLIM) ;
- le Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) ;
- le ProInvest ;
- la Facilité d'investissement de la BEI ;
- le Programme « Tous ACP » : agriculture, pêche ;
- le Programme Spécifique Cadre de Microfinance ;
- la Facilité Eau ;
- la Facilité Energie

### **Financement du Partenariat APE**

*(Pascal YOUBI-LAGHA, Président des Groupes Techniques de Négociations APE, Commission de la CEMAC)*

Malgré ces nombreux instruments, on note que la Convention de Lomé est perçue comme un outil très complexe souffrant d'une multiplicité d'objectifs d'instruments et de procédures. Les procédures se sont souvent traduites par de délais trop longs, une bureaucratisation abusive, une application restreinte et les impacts douteux sur le développement durable.

La problématique de changement du cadre de coopération entre l'Union Européenne et les ACP, appelle par conséquent à revoir profondément le contenu des instruments afin qu'ils répondent plus efficacement aux enjeux de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

Sur la question de Financement du Partenariat APE, un des points de divergences entre les deux parties, la position de l'Afrique Centrale est la suivante :

- Avoir un volet renforcement des capacités qui va nécessiter des fonds.
- Il y a une différence entre les Coopérations classiques avec l'UE (Cotonou) qui se caractérisaient par des dons et la mise en place d'une zone de libre échange qui va se traduire par un afflux massif des produits européens sur le marché de la Sous-région.
- faire le lien entre le démantèlement douanier et les mesures d'accompagnement en faveur des Etats. Il ne s'agit pas de l'aumône, mais d'une juste compensation des pertes subies qui ne sont pas toutes évaluables aujourd'hui.

### **Troisième Session :            Contraintes de Financement de l'Intégration Régionale**

*Président de la Session : M. Rigobert Roger ANDELY, Vice Gouverneur de la BEAC*

Individuellement, les pays de la CEMAC ne peuvent supporter les coûts des transformations structurelles visant à asseoir durablement la compétitivité de leurs économies afin d'être à même de profiter favorablement des opportunités du démantèlement des barrières douanières dans le cadre des APE.

Il est par ailleurs impossible d'imaginer que l'Union Européenne finance l'Afrique afin qu'elle puisse concurrencer ses propres entreprises.

Il résulte de ces évidences que le mode qui offre les meilleures perspectives pour les pays de la CEMAC dans le cadre des APE devrait être axé sur la mise en commun des ressources de la sous-région dans une perspective visant à résoudre le problème des infrastructures adéquates.

Un des principaux domaines dans lesquels le mécanisme de coopération et de coordination aurait des chances de succès concerne le cadre régional pour la mobilisation et l'utilisation des ressources.

La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale, BDEAC, a été créée justement pour matérialiser cette ambition, en tant qu'instrument capable de promouvoir le développement économique et social des pays de la CEMAC, notamment par le financement des investissements nationaux, multinationaux et des projets d'intégration économique.

La promotion des marchés des valeurs pourra également permettre d'étendre des services offerts et d'améliorer l'efficacité dans l'intermédiation financière ainsi que la gestion des ressources financières des économies de la Sous-région. En effet, s'ils sont développés avec succès, les marchés de valeurs peuvent servir d'interface entre plusieurs entreprises privées et publiques à travers l'émission d'instruments financiers spécialisés, tels que les obligations et les titres.

Cela pour dire que les ressources destinées au financement à l'intégration régionale ne devront pas nécessairement venir de l'extérieur sous forme d'aide ou de prêts. Elles pourraient provenir des dividendes de la croissance endogène, découlant d'un marché régional élargi, et d'un partenariat public privé visant à l'utilisation optimale des ressources disponibles.

De nombreuses études ont été réalisées par les Institutions sous-régionales, des esquisses de projets de développement des infrastructures et de création de réseaux dans la Sous-région ont été élaborés, qui n'attendent plus que d'être mis en œuvre.

### **Les Instruments de la BDEAC pour le Secteur Public et Privé et Partenariat-Public-Privé**

*(M. Paul-Gilles NANDA, Directeur de Département du Financement des Projets à la BDEAC)*

La BDEAC, Institution de Financement du Développement de la CEMAC est aujourd'hui rénovée. Ses réalisations s'élèvent à 79 milliards de FCFA.

Concernant spécifiquement le Financement de l'intégration régionale, la Banque est passée d'un niveau de réalisation de 12%, en 1978, à 40% aujourd'hui ; l'objectif étant d'atteindre 50%.

Dans le domaine de Partenariat-Public-Privé, la BDEAC dispose de différents outils nécessaire au renforcement et la promotion de Partenariat à savoir :

- Services sous contrat (Structures créés par l'Etat et mises sous la gestion privée, en joint venture),
- Délégation, affermage (le privé rémunère le public),
- Coopératives

- BOT (Build Operate Transfert).

En somme, le programme des infrastructures de la sous-région devrait trouver solution à travers ces mécanismes, en substituant ainsi l'endettement public par un financement endogène privé. Le Partenariat-Public-Privé est donc une solution à la fois pour mobiliser les ressources tant intérieures que des ressources extérieures.

### **Marché Financier, Instrument de Financement des Entreprises**

*(La deuxième par M. Alexandre NGANDOU, Président de la COSUMAF)*

Le marché financier est un instrument indispensable pour le financement de l'économie. Dans la CEMAC, on peut dire que les conditions sont aujourd'hui créées :

- Les réglementations sont en place,
- les acteurs de marchés existent,
- les bourses régionales sont créées ;
- il existe une offre des capitaux
- il existe également une demande des capitaux

Il est maintenant question d'organiser la rencontre entre l'offre et la demande des capitaux pour permettre aux entreprises de financer leur croissance.

Les raisons de recours à la bourse sont multiples, à savoir :

- fonds à long terme disponibles
- une entreprise qui est à la côte peut émettre des titres et acquérir d'autres sociétés
- diversification des sources de financement
- notoriété, crédibilité
- pérennité
- valorisation objective de l'entreprise

Mais il existe également les contraintes notamment :

- la transparence ;
- l'obligation d'information ;
- les coûts d'accession au marché financier.

Ainsi que des dangers à éviter

- l'antériorité de l'entreprise
- l'existence de marché
- un management stable
- l'exigence de bonne gouvernance.

Pour le cas spécifique du financement des PME, les solutions apportées par le marché financier concernent :

- la mise en place d'un compartiment du marché financier sur mesure pour faire face aux insuffisances de fonds propres des PME ;
- la désignation d'un tuteur qui devra accompagner la PME dans l'élaboration et la présentation de ses états financiers ainsi qu'au niveau de sa gestion ;
- la mise en place d'une offre de capital investissement couvrant le capital risque, le capital transmission et le capital développement pour faire face au problème d'investissement des PME ;
- la nécessité de créer un fonds de garantie régional (où la BDEAC devrait jouer un rôle important), y compris la création d'une société à capital risque à vocation régionale pour faire face au problème de garantie des PME.

### **Couverture de risque d'investissement : Nouveaux Instruments pour les PME**

*(M. Hugues MARRION, Directeur de l'Agence de l'AFD, Brazzaville)*

Sur la couverture des risques, quelques pistes peuvent être suggérées :

- Privilégier la formule PPP avec moins de risque pour l'opérateur privé
- Renforcer la concurrence et réguler le monopole (mise en place des autorités de contrôle)
- Renforcer les politiques sectorielles
- Garantie sectorielle des Etats.

## **Quatrième Session :      **Expériences et Besoins de Financement des PME en Afrique Centrale****

*Président de la Session : M. Richard BORONG LIVE, Président de l'APEC Centrafrique*

D'après les analyses traditionnelles du lien entre la finance et le développement économique, il est reconnu que l'épargne est la pré-condition de l'investissement. Aussi, est-il établi que celle-ci devrait être accompagnée d'un système financier fonctionnel, susceptible de garantir un système de paiement efficace et évolutif, qui mobilise l'épargne et améliore son affectation à l'investissement grâce aux taux d'intérêt réels positifs.

Deux conditions donc : l'existence de l'épargne d'un côté et la présence d'un système financier fonctionnel de l'autre.

Concernant l'épargne, plusieurs pays de la CEMAC affichent aujourd'hui des taux comparables à ceux de l'Asie de l'Est. Pour l'ensemble de ces pays, l'épargne intérieure brute a représenté 28,9% du PIB entre 1997 et 2001 dont 44% pour le Congo, 50,5% pour la Guinée Equatoriale et 49,8% pour le Gabon, des pays essentiellement pétroliers. Le taux d'épargne du Tchad a sensiblement progressé, passant de 3,5% du PIB entre 1997 et 2001 à 39,8% en 2004.

Pour ce qui est du système financier, les banques commerciales des Etats membres de la CEMAC se distinguent aujourd'hui par leur niveau de trésorerie, qui est en permanence excédentaire dans presque tous les pays. En 2006, 34 banques sur les 35 respectaient le rapport de liquidité.

A ces banques commerciales, on peut ajouter près de 900 établissements de microfinance qui s'organisent dans le secteur de financement de proximité.

La CEMAC dispose également d'une Banque de développement (la BDEAC). Elle a relancé ses activités il y a bientôt cinq (5) ans, après une période de crise ayant justifié la mise en place d'une politique de restructuration.

Entre 2000 et 2001, le paysage financier de la Sous-région s'est enrichi par la création de deux Bourses des Valeurs Mobilières, chargées de favoriser la mobilisation de l'épargne longue, indispensable au financement des projets de développement : la BVMAC et la Douala Stock Exchange.

Si l'on s'en tient aux enseignements précités, on pourrait dire que la CEMAC réunit les conditions de réalisation d'un équilibre optimal entre la demande et l'offre de financement de l'économie. Pourtant, le constat empirique, tel qu'il ressort du dernier Rapport sur « les économies de l'Afrique centrale », publié par le Bureau Afrique Centrale de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), semble révéler les

difficultés de financement des entreprises qui ne trouvent pas de réponses adéquates à leur demande. Dans la CEMAC, le niveau de crédit au secteur privé exprimé en pourcentage du PIB ne dépasse guère 11%, niveau le plus faible au monde ; car ce taux dépasse 20% au Sénégal, et se situe au-delà de 80% en Afrique du Sud.

La quasi-totalité des Etudes menées à ce jour montre que les banques commerciales de notre Sous-région ont une préférence pour les avoirs liquides et les prêts à court terme. Ce qui amène à la prédominance des avances et des crédits à court dans les portefeuilles des banques commerciales.

Les explications à ce paradoxe divergent selon que l'on se situe du côté des offreurs ou des demandeurs.

Pour les banquiers, la petite entreprise, souvent sous-capitalisée, n'a généralement pas de sûretés suffisantes à offrir à son banquier, malgré que le crédit bancaire soit sa principale source de financement. La petite entreprise est souvent familiale et la frontière entre le crédit personnel et crédit professionnel est poreuse. Sa capacité de remboursement est diffuse et difficile à estimer.

Le deuxième argument des banques commerciales concerne les coûts de transaction fixes (la collecte d'information, l'évaluation, le suivi du prêt) que supporte le banquier, particulièrement pour la fourniture de micro prêts. De tels coûts peuvent être d'autant plus élevés que les PME/PMI sont insuffisamment transparentes et que la qualité de l'information financière qu'elles sont prêtes à fournir à l'institution financière est limitée et médiocre. S'ajoute à cela le fait que les entreprises nouvelles et petites sont vulnérables aux fluctuations du marché.

En somme, les banques commerciales ne semblent donc pas être, de manière générale, un instrument de financement approprié pour le besoin des économies de notre Sous-région. Cette inadéquation reflète le fait que leurs prêts arrivent à maturité très tôt par rapport à la durée de vie des projets qui pourraient engendrer la diversification tant recherchée par nos économies.

Il y a là une tension certaine qui ne pourrait être solutionnée que par le développement de moyens de financement innovants, plus adaptés aux exigences formulées et aux difficultés rencontrées par les PME et qui permettent dans le même temps aux institutions financières de maîtriser le risque de crédit. Cela parce que les PME constituent dans nos économies le chaînon manquant du secteur productif entre une myriade de micro-entreprises, la plupart informelles et à très faible productivité, et quelques grandes entreprises, dont certaines sont des filiales de multinationales étrangères. Leur développement est donc essentiel.

## **Financement des PME dans les pays producteurs de pétrole : exemple du Congo**

*(M. Félix MOUKO, Consultant)*

Le contexte des APE amplifie le besoin de financement des entreprises pour renforcer leurs capacités de production et leur mise à niveau. C'est une préoccupation qui concerne tant les pays producteurs de pétrole que les pays non producteurs de pétrole.

Mais il faut situer le problème dans un contexte général, lié aux conditions structurelles dans lesquelles évoluent les entreprises de la Sous-région. Dans le cas particulier du Congo, le pays dispose d'importantes ressources naturelles qui constituent de véritables atouts pour la croissance économique et pour son développement :

- le Congo est le 4<sup>ème</sup> pays producteur de pétrole en Afrique subsaharienne ;
- le pays dispose en outre d'immenses terres fertiles qui constituent un atout considérable pour le développement de l'agriculture et de l'élevage.
- Il y a aussi d'importantes ressources halieutiques estimées à 300.000 tonnes ;
- Enfin, le réseau hydrographique très fourni est en mesure d'assurer au pays une production suffisante d'électricité et même d'en exporter une partie vers les pays limitrophes.

Mais en dépit des potentialités économiques et singulièrement de la production de pétrole, le Congo n'a pas davantage commercial dans le contexte actuel avec la Communauté Européenne. De sorte que la libéralisation commerciale attendue risque d'avoir un premier impact macroéconomique : la hausse des importations. Elle est estimée à hauteur de 45,577 millions USD. Quoique limité à environ 4% des importations totales, elle amplifie la détérioration du solde de la balance commerciale hors pétrole de 10%.

Concernant le secteur productif, les mécanismes traditionnels de financement demeurent inopérants, comme cela a été longuement prouvé. Le système bancaire congolais est très inadapté au financement de l'économie :

- une forte détention des dépôts à vue oisifs ;
- une propension aux seuls crédits à court terme ;
- une réticence d'octroi des crédits à moyen et long terme pour financer les investissements des entreprises.

Cette situation est paradoxale car dans le même temps les banques ainsi que les institutions de microfinance sont caractérisées par une importante surliquidité. Seules les activités de petit commerce et de services dominent le tissu des PME congolais.

Dans le cadre des mécanismes de financement, le secteur pétrolier semble offrir une réponse. En effet, la provision pour investissements diversifiés (PID), institué par les contrats de partage de production, se prête bien comme réponse aux préoccupations du financement des PME. C'est, pour ainsi dire, vers des mécanismes innovants qu'il faudrait chercher les solutions au problème de financement des PME en Afrique

Centrale, sans lequel, les APE ne produiront que des effets désastreux pour les économies de la Sous-région.

### **Financement des PME dans les pays non producteurs de pétrole : exemple de la Centrafrique**

*(M. Jean-Baptiste WAGO, Secrétaire Général du GICA, Centrafrique, Consultant)*

La République centrafricaine est actuellement le seul pays membre de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) n'exploitant pas encore de pétrole, même si dans le Nord-Est du pays des travaux de recherches ont démontré l'existence de traces bitumeuses, c'est-à-dire la présence de pétrole.

Le pays fait face à deux défis majeurs : (i) la baisse des recettes publiques liée au désarmement douanier dans le cadre de l'APE ; et (ii) le financement des PME qui demeure encore le chaînon manquant.

Pays sans façade maritime, tributaire de port de Douala situé à 1500 km de la capitale pour l'essentielle de ses importations, et ayant un tissu industriel embryonnaire et une base fiscale étriquée, la Centrafrique a un Budget qui repose quasiment sur les recettes fiscal-douanières. Ainsi, par exemple le niveau élevé des recettes budgétaires de l'exercice 2006 (73,3) est dû à l'augmentation des recettes douanières (+45,9 %) et des recettes de TVA, inhérente à la hausse de la consommation privée et le relèvement d'un point du taux de TVA.

Dans un tel contexte, il est aisé d'imaginer que l'APE influencera de manière décisive l'évolution économique future du pays, en raison de la part de L'Union européenne dans ses échanges et de celle des recettes douanières dans son budget.

L'effet va se traduire par une baisse des recettes publiques et une hausse des importations, déséquilibrant à la fois les finances publiques et la balance des paiements. Il n'est pas certain qu'il améliore la compétitivité de nos produits, qui sont moins transformés que ceux que nous importons, alors que nos produits bénéficient déjà de l'accès le plus favorable au marché européen dans le cadre de l'initiative Tout Sauf les Armes (TSA), et alors nous exportons bien moins vers l'Europe que nous importons.

Des études ont montré que la perte annuelle de recettes causée par l'APE serait comprise entre 3,4 milliards FCFA (sur la base du taux de taxation effectif constaté) et 6,7 milliards (sur la base du taux notionnel de taxation).

Cette situation est à mettre également en lien avec le second défi, notamment de financement des PME. En effet, les difficultés de financement des activités demeurent au cœur des problèmes rencontrés par les PME Centrafricaines. Les tentatives de l'Etat Centrafricain par le passé d'y apporter une solution, en créant des banques de développement s'étaient soldées par des échecs.

Le système financier de la Centrafrique est sous-développé et offre peu d'outils de financement pour les entreprises. Par ailleurs les PME sont rarement en mesure de satisfaire aux conditions fixées par les institutions financières si bien que l'autofinancement et les associations informelles d'épargne et de crédits sont leurs sources de financement principales.

Dès lors, l'amélioration de l'accès des PME au financement doit constituer une priorité si elles doivent davantage contribuer à la croissance. Ceci justifie les tentatives actuellement en cours à la fois au plan national et sous régional, en vue de mettre en place des instruments et des mécanismes susceptibles de rendre le système financier plus accessible aux PME et d'aider ces dernières à satisfaire aux exigences de la finance formelle.

La mise en place de mécanismes de garantie constitue une des pistes à explorer. En effet un fonds de garantie à l'échelle sous régionale permettrait de faire le lien entre offre et demande de financement.

### **Banque et Financement des PME dans la CEMAC : exemple du Groupe Banque Populaire**

*(M. MERLOT, Directeur Général de la BCI, Congo)*

Les Banques sont surliquides et ne prêtent pas ou peu aux PME, c'est vrai, mais il ne s'agit pas d'une stratégie délibérée mais une conséquence, à la fois d'une histoire et d'un contexte juridique, économique et réglementaire, ce dernier devant évoluer d'ailleurs dans le sens d'une rigueur encore accrue.

Mais les banques de leur côté ne peuvent pas rester durablement en marge du financement des PME. La surliquidité n'est pas porteuse de rentabilité compte tenu de la faiblesse des opportunités de placement de trésorerie. Le financement des PME constitue, au contraire, un relais de croissance et un instrument de division des risques dont elles ont besoin pour assurer leur développement, dans un processus maîtrisé bien entendu.

Les risques de pertes restent élevés et le financement des PME passe par un apprentissage progressif des banques aux caractéristiques de cette clientèle, à l'appui d'une expertise à acquérir, et à travers notamment une organisation rigoureuse et des moyens humains adaptés en termes de compétences et de nombre, regroupés en unité spécialisée au sein même des Banques.

Il n'y a pas d'outils ni de solutions idéales, mais un ensemble de produits et de mécanismes déjà existants pour la plupart, que les banques doivent s'approprier en fonction de la taille des cibles envisagées. Les banques doivent notamment jouer leur rôle d'intermédiaires entre les bailleurs et les institutions qui proposent des lignes spécialisées de refinancement ou de garanties, en faveur des PME, et ces dernières...

Au-delà des outils et des procédures, il faut une volonté et que cette volonté s'inscrive dans une stratégie.

Le Groupe Banque Populaire, de par ses valeurs historiques est résolu à s'investir sur ce segment et de s'en donner les moyens. C'est la voie sur laquelle s'est engagée hier la BICEC au Cameroun et aujourd'hui la BCI au Congo.

# FEUILLES DE ROUTE

## **FEUILLE DE ROUTE POUR LE DIALOGUE ENTRE LES OPERATEURS AU NIVEAU REGIONAL**

1°) Mettre effectivement en œuvre les 12 recommandations du Forum sur la « Diversification et la Promotion de l'Investissement non pétrolier en vue d'une Croissance forte et durable dans la CEMAC », organisé par la BEAC du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2007, à Libreville, Gabon. (*BEAC/CEMAC/BDEAC*)

2°) Créer des instruments spéciaux à vocation régionale pour favoriser l'accès des opérateurs économiques aux financements dont :

- un Fonds de garantie
- une société de capital risque

(*CEMAC/CEEAC/BDEAC/COSUMAF/Fédération des APEC*).

3°) Elaborer un programme concret de mise à niveau des entreprises du secteur de production et des services (*CEMAC dans le PER*).

4°) Elargir le rôle du point focal APE de la Commission de la CEMAC en lui donnant pour mission d'entretenir en permanence les échanges avec les professionnels et les opérateurs économiques des différents secteurs sur les opportunités d'affaires dans le cadre de coopération UE/ACP (*CEMAC*)

5°) Mettre en réseau les différentes organisations professionnelles et patronales du secteur privé afin d'améliorer la circulation des informations à caractère commercial (*COSUMAF/CMF/UNIPACE*).

6°) Financer des activités de collecte des informations auprès des différents groupes professionnels concernés en vue de suivre l'évolution des marchés régionaux (*CEMAC*).

7°) Donner de nouvelles missions à la CEMAC notamment celle de fournir une formation aux entrepreneurs naissants afin de leur inculquer des méthodes de gestion en phase avec les exigences de la mondialisation et une bonne connaissance du système multilatéral (*CEMAC/BDEAC*).

8°) Instituer un cycle de Conférences de la BDEAC visant à offrir aux opérateurs économiques une formation sur les méthodes modernes de montage de dossiers des projets (*BDEAC/BEAC*).

9 ) Accélérer la mise en œuvre des dispositions communautaires en matières de la concurrence et de l'investissement (*CEMAC*)

## **FEUILLE DE ROUTE POUR LE DIALOGUE EN VUE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE**

10°) Améliorer les infrastructures (Energie, Transport, Communication) pour permettre aux entreprises d'augmenter leur capacité d'intervention au niveau national et régional et élargir leur taille de marché (*CEMAC/ BDEAC/ CEEAC*).

11°) Réduire l'endettement public par la mise en place d'un Partenariat Public Privé permettant de mobiliser des ressources tant internes qu'externes nécessaires au financement des infrastructures. (*BDEAC/CEMAC/CEEAC/BEAC*)

12°) Faciliter l'intégration des places boursières de l'Afrique Centrale en vue de la création d'un marché financier intégré (*COSUMAF/BVMAC/DSX/CMF*)

13°) Faciliter la mise en place des Cabinets spécialisés dans le montage des projets afin de permettre aux opérateurs économiques d'améliorer la qualité de leurs dossiers de demande de financement. (*BDEAC/CEMAC/CEEAC*)

## **FEUILLE DE ROUTE POUR LE DIALOGUE ENTRE OPERATEURS EUROPEENS ET CEUX DE L'AFRIQUE CENTRALE**

14°) Prévoir un mécanisme permanent de concertation en vue de faire régulièrement le point sur son évolution dans les deux zones et d'étudier toutes les questions pouvant leur permettre de tirer le meilleur profit de l'APE (*CEMAC/CEEAC/Commission Européenne, Conférence des Chambres Consulaires de l'Afrique Centrale*)

15°) La partie européenne devrait s'engager à apporter des appuis à la partie Afrique Centrale notamment en ce qui concerne la maîtrise des normes et des techniques commerciales en vigueur dans le marché européen en vue de faciliter l'exportation des marchandises et des services de l'Afrique Centrale vers le marché européen.

16°) La partie Européenne devrait faciliter les transferts de technologies respectueuses de l'environnement à la partie Afrique Centrale notamment par la délocalisation des industries susceptibles d'être implantées dans la région utilisant les matières premières locales.

17°) Evaluer les besoins liés aux APE nécessitant un appui de l'UE (subvention structurelle des entreprises, compensation de pertes en recettes fiscales des Etats) en fonction de leur nature afin de bien distinguer les ressources endogènes ou exogènes à mobiliser (*CEMAC/CEEAC/UE/BEAC*)

18°) Accélérer les procédures de la mise en place du Fonds Régional APE (FORAPE) (*CEMAC/CEEAC/BDEAC/UE*)

## ALLOCUTION DE CLÔTURE

**S.E. Pacifique ISSOIBEKA**  
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget  
République du Congo

---

Monsieur le Président du Forum Francophone des Affaires au Congo,

Monsieur le Représentant de l'OIF,

Monsieur le Vice-Gouverneur,

Messieurs les Présidents des Organisations sous-régionales,

Messieurs les Directeurs Généraux des Banques et Institutions financières,

Honorables Invités,

Distingués participants au Colloque,

Mesdames, Messieurs,

Nous voici parvenus au terme de nos travaux relatifs au Colloque sur les « Accords de Partenariat Economique (APE) et le Financement des Entreprises en Afrique Centrale ».

Et comme toute œuvre humaine, il m'a paru nécessaire avant de délivrer mon message à votre endroit, que je saisisse l'occasion qui m'est offerte, au nom du Gouvernement congolais, de vous dire bravo.

Je voudrais aussi souligner que nous avons besoin de cette intelligence, de cette expertise qui va fédérer nos efforts et nos moyens pour permettre à la Sous-région de prospérer comme les autres Communautés Economiques régionales du Continent.

Je me suis rendu compte, pour ma part, qu'on inspirant ou en initiant ce colloque, les Responsables de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale ont eu raison.

Aujourd'hui, j'en suis convaincu, les ingrédients du développement concerté sont plantés. Aussi, voudrais-je rappeler la parole d'un Expert du Fonds monétaire international avec qui j'échangeais sur un certain nombre de thèmes et qui me dit ceci : Monsieur le Ministre, nous sommes toujours dans une situation paradoxale. Lorsqu'on voit les hommes et les femmes, des intelligences, des expériences, des potentialités économiques et que par ailleurs vous continuez à croupir dans la pauvreté, c'est qu'il y a un problème. Ce problème c'est parce qu'il n'y a pas encore véritablement la rencontre de deux facteurs : les seules compétence et l'intelligence ne suffisent pas. Il faut en plus l'efficacité et le concret.

Je pense, et j'espère que ce que vous venez de faire ici à Brazzaville prouve à suffisance que tout est fait pour que demain ne soit pas comme aujourd'hui. Et je voudrais aussi, tout en vous félicitant de votre patience, de votre travail, de votre complémentarité, de votre attention, vous dire que nous, autorités, serons également conscientes de notre responsabilité ; celle de vous accompagner, de vous soutenir. Mais nous serons aussi impitoyables si ce Séminaire qui a si tant réussi, demain, n'apporte pas aux populations la réponse face à la pauvreté grandissante.

Nous voici donc parvenu au terme de vos travaux relatifs aux Accords de Partenariat Economique et Financement des Entreprises en Afrique Centrale.

Deux jours durant et ceci à un rythme particulièrement soutenu, vous avez, en tant qu'acteurs majeurs de la scène économique et financière de notre Sous région, examiné avec un professionnalisme avéré et sans précédent les enjeux et défis que représente l'Accord de Partenariat Economique en cours de négociation entre l'Union Européenne et l'Afrique Centrale.

Au nom du Gouvernement congolais, aux noms des autorités de la Sous-région, je me réjouis des résultats auxquels vos débats et échanges ont abouti. La feuille de route qui en est ressortie est marquée d'une grande élévation de vue et porte ainsi l'empreinte de la richesse de vos réflexions.

Merci de nous donner la preuve que l'Afrique Centrale, comme les autres Continents, possède des cadres, des hommes et des femmes qu'il faut pour le développement. Il nous reste à passer à la phase concrète de la rentabilisation de ces intelligences.

Distingués participants,

Mesdames, Messieurs,

Comme il serait dommage de s'arrêter en si bon chemin !

Aussi, je ne doute pas un seul instant que la feuille de route émanant de vos travaux sera, dans un futur proche, traduite dans les faits, afin de contribuer à bâtir et à améliorer la qualité, notamment de l'environnement économique et financier, encourageant ainsi les flux d'investissement. Les flux d'investissement ne seront pas seulement de notre fait, de votre fait. Ce sera aussi lorsque de l'étranger, on se sera rendu compte que l'Afrique elle-même a commencé à se donner les moyens et que l'environnement économique est assaini et devient prospère, que nous allons pouvoir aussi recevoir, comme les autres continents avant nous, les appuis nécessaires des investisseurs étrangers en quête de résultats, mais aussi de la prospérité. C'est à ces conditions qu'ils viendront nous accompagner dans notre volonté de prospérer.

Nous devons nous en convaincre, c'est réellement là un passage obligé pour l'Afrique Centrale : il faut des ressources financières abondantes et adaptées pour financer des

infrastructures de base, des programmes de mise à niveau (capacité de production des entreprises, qualité, normes, etc.) si l'on ne veut pas assister, après la mise en œuvre du prochain APE, tout simplement à la disparition du Secteur productif déjà réputé non compétitif par rapport aux produits importés.

En effet, nous avons encore du chemin à faire pour rendre plus compétitif, plus attrayante nos économies. Vous avez trouvé depuis Libreville et aujourd'hui à Brazzaville les réponses et les pistes de solutions. Et c'est en cela que je souligne le mérite de votre colloque.

Mon vœu le plus ardent est que l'enthousiasme qui nous a tous animé tout au long de nos travaux perdure à la fin de ceux-ci. Il ne faut pas que cela ressemble à une bougie qui, aussitôt allumée s'éteint, et que les uns et les autres, nous continuons courageusement à travailler en ayant en vue l'exigence de réduction de la pauvreté attendue par des millions de femmes, d'hommes, d'enfants et de vieillards de cette Région d'Afrique Centrale. Ils vous seront tous reconnaissants lorsque demain ils pourront accéder un peu plus facilement à l'Eau, à l'Electricité, aux Soins, aux Logements...

N'oublions surtout pas que c'est dans l'unité et la solidarité que nous trouverons notre salut économique. Le contraire serait suicidaire.

Distingués participants,

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos sans vous réitérer à tous, ma profonde gratitude pour votre pleine et dynamique participation à ce Colloque.

Je voudrai réitérer encore une fois de plus les vœux que Brazzaville apporte à notre continent ce qui lui manque ; c'est-à-dire le dynamisme et la concrétisation de toutes les actions envisagées et retenues.

Vos recommandations m'inspirent à dire que vous avez compris que la synergie est la seule voie de la réussite. Les égoïsmes individuels, nos comportements par moment inutiles, nuisibles au développement, ne devraient pas trouver leur place dans nos tâches quotidiennes. Nous devons prendre les taureaux par les cornes et attribuer les responsabilités de manière regroupée pour que nous puissions fédérer, je le disais tout à l'heure, l'ensemble de nos moyens intellectuels, économiques et financiers.

Sur ce, je déclare clos, le Colloque sur les Accords de Partenariat Economique et le Financement des Entreprise en Afrique Centrale.

Je vous remercie.

# ANNEXES

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE APE PAR PAYS**

N° d'ordre	Nom et prénoms
<b>Cameroun</b>	
1	M. Roger Rigobert ANDELY, Vice-Gouverneur BEAC, <b>Président panel</b>
2	M. DZOU MBELLA Thierry, Chef de service études à la COBAC
3	M. Bénédicte BELIBI, Secrétaire Général APEC
4	M. KOLILET VICKOT Mesmin, Assistant Vice-Gouverneur
5	M. EDOU NGUEMA Daniel, Chef de la Division de la Coop. Financière et Monétaire Minfin.
6	M. MFOU Jean Jacques Alain, Section du suivi du cadre institutionnel Projet Memve'ele
7	M. BISSO Dieudonné, Secrétaire Permanent du Comité de suivi du Projet Memve'ele
<b>Centrafrique</b>	
8	M. Jean Baptiste WAGO, Secrétaire Général GICA, <b>Intervenant Consultant</b>
9	M. BORONG LIVE Richard, Président APEC RCA
10	Mme Juliette ENGOUE, s/Directrice du Commerce, <b>CEMAC Intervenant Institution</b>
11	M. YOUBI-LAGHA Pascal, Directeur du Commerce CEMAC
12	M. Aristide EBANG ESSONO, OIF CEMAC <b>Intervenant Institution</b>
<b>Congo</b>	
13	Représentant Gouvernement du Congo, Pacifique ISSOIBEKA, Min. des Finances
14	M. Jean Martin MBEMBA, Ministre, d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, Représentant FFA
15	M. Edouard BOBOUA Mimata, Conseiller Financier et Monétaire BEAC
16	M. MBOUMBA Roger, Adjoint du Directeur National BEAC
17	M. IBARA, Conseiller Economique
18	M. Roger GOSSAKI, Directeur Général de la Monnaie et du Crédit
19	M. Marcel DJEMISSI, Directeur des Etablissements de Crédits
20	M. Robert MASSAMBA-DEBAT, Directeur Général de l'Economie
21	M. DEMERLE Xavier, Conseiller Economique Ambassade de France
22	M. Alphonse OKOYE, Directeur Général du Commerce, <b>Consultant</b>
23	M. Arnaud BORCHARD, Délégation Union européenne, <b>Intervenant Institution</b>
24	M. Vincent DURRUTY, Chargé de programme Eco. Commerce Délégation Union européenne
25	M. Félix MOUKO, <b>Intervenant Consultant</b>
26	M. Merlot Alain DG Banque Commerciale Internationale, <b>Intervenant Institution</b>
27	M. Théophile SAMBA, Président Union Congolaise des PME
28	Mme TSIBA Conseiller Crédit du Congo.
29	Mme DIARASSOUBA, DG NSIA Congo Assurances
30	M. Jean Jacques SAMBA, SG Union Patronale Interprofessionnelle du Congo
31	M. Hugues MARION AFD, <b>Intervenant Institution</b>
32	M.AYARA LENGOUNGA Symphorien Sigrid, Assist. Dir des Org. Inter Min des Aff. Etrang.
33	M. NOULEKOU-KOMI Lazare, DG ECOBANG Congo
34	Mme Anne NGO HAGBE, Conseiller national OIF auprès du Min. du Commerce
35	M. MIOMBE Genest, Chef du Département Crédit La Congolaise de Banque
36	M. POUELE Gilbert Désiré, Manager Ingénieur Conseil, Oil Gras Consulting
37	M. OBESSE Josephat Roger, DG RM Company (collectif des opérateurs)
38	M. BISSOUEKEME Pierre Vincent, Expert en politique commerciale CADD CEMAC
39	M. KANOUKOUNOU Etienne, Secrétaire Général UNOC
40	M. ONGANGUE Marcel, Gérant SOPARIS (Opérateur Economique)
41	M. OUAYA OUAYA Raymond, Attaché Economique à la Primature
42	M. Narcisse OBIANG ONDO, Directeur Général BGF Bank Congo
43	M. Gérard LEGIER, Directeur Général MUCODEC

44	M. Brice MIZELET Gérant SCI MUCODEC
45	M. MBOUNGOU Elvarys M. Chef de Projet (cite touristique et balnéaire en projet)
46	
47	M. Anicet G. DOLOGUELE, Président de la BDEAC
48	M. Samuel OBAM MBOM, Vice-Président de la BDEAC
49	M. Etienne GREBALI, Dir. du Dép. des Ressources Hum. et de l'Administration BDEAC
50	M. Oscar NGOLE, Directeur de Cabinet du Président de la BDEAC
51	M. Adoum MALLOUM, Dir. du Dép. des Finances
52	M. P. G.NANDA, Dir. Dép. du Financement des Projets, <b>Intervenant Institution</b>
53	M. Béringar Maïna NDOMNABAYE, Dir. du Dép. des Eng. et des Risques Client
54	M. Salomon TCHATCHOUANG, Conseiller du Président de la BDEAC
55	M. Jeannot Christophe GOUGA III, Chargé d'Etude à la BDEAC
56	M. Jean Robert TSOYE NKONO, Coordonnateur Sectoriel à la BDEAC
57	M. SEYDOUX Guy Blaise, Journaliste "LE FANION"
58	M. GOBELA Destin, Journaliste "journal le Choc" ; Commission communication UE et le journal El Mundo d'Espagne
59	M. NKOULA Jean Claude, Manager Général ARDI Services
60	M. MIATOLOKA Boryce Bede A., Rédacteur en chef "Hebdomadaire le nouveau regard"
61	M. MOUKOURI Léon, Journaliste "Agence de presse africaine"
62	M. LOUSSAKOUENO Guy Blaise, Cadreur, TV5 - AITV - France 24
63	M. LEMAIRE Maurice, Journaliste TV5 - AITV - France 24
64	Mme YOMBI N'DACHET Justine, Journaliste "Radio Liberté"
65	Mme BOBAMBE Marie Clémence, Journaliste TVC
66	M. SAMBA Borgia, Journaliste TVC
67	M. SHUGU Alain, Correspondant RFI
68	M. NDONGO Alphonse, envoyé spécial et correspondant "Jeune Afrique Economie"
69	M. BIYOKO Grégoire, Journaliste "Agence Congolaise d'Information"
70	M. ELION Christian Brice, Journaliste "site Internet Congo"
71	M.BANZOUZI Philippe, Journaliste "Semaine Africaine"
72	M. MALONGA Christian Banlieue, Journaliste "Femmes + Hommes d'Afrique Magazine"
73	M. BANZOUZI K. Franchellis, Journaliste
74	M. MABELE Maurel Journalistes DRTV
75	M. LANDOU Bienvenu, Journaliste DRTV
76	M. OTOUNGOU Gildas, Journaliste "Sud Sahara"
77	M. DELO Oscar, Journaliste "EPANZA"
78	M. BAZOUNGOULA Aimé, Journaliste "Cocorico"
79	M. MIATOLOKA BONAZEBI, Journaliste "Nouveau regard"
80	M. DIATEHO Bertin, Journaliste "Nouvelle République"
81	M. MIEMOU LOUSSIBOU André et équipe, Journaliste Radio Congo
82	MM. Journalistes TV5
83	MM. Journalistes Africa N°1
<b>Gabon</b>	
84	M. Alexandre GANDOU, Président COSUMAF, <b>Intervenant Institution</b>
85	M. Marcel ONDELE, Chef de Cabinet COSUMAF
86	M. Aristide EBANGE ESSONO, OIF CEMAC <b>Intervenant Institution</b>
87	M. Jean Baptiste BIKALOU, Personne Ressource CPG en charge des APE,
88	M. VESSAH Guillaume, Expert Fiscalité, Douane, Monnaie CEEAC
89	M. BONFIM Carlos Alberto, Directeur a.i. Commerce et Douane CEEAC